

MAIRIE DE PUYVALADOR-RIEUTORT

66210 PUYVALADOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2017

Le deux septembre deux mille dix-sept à neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr GIL, Maire.

Présents: Mr AGUZOU Jean Luc, Mme BOCCARDI Marie Françoise, Mr GIL Rolland, Mr MARIN Daniel, M. ROSSI

Absents : ROSART Sylvain a donné pouvoir à M ROSSI Michel .

M. AGUZOU Jean-Luc a été élu secrétaire de séance et Mme BOCCARDI suppléante.

Début de séance à : 09 h 31

1. Forêt Communale de Puyvalador : remise en vente d'une coupe de bois : parcelle 2.1 et 1.1

Le Conseil Municipal :

- **Prend connaissance** de la proposition du technicien responsable de la forêt communale pour la remise en vente des parcelles 1.1 et 2.1 :
 - Acceptation de l'abandon de la coupe initiale par la SPIC forestier (vente de juin 2015)
 - Nouvelle inscription des parcelles citées ci-dessus au catalogue des ventes de l'automne 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte** la remise en vente des parcelles citées ci-dessus,
- **Demande** que ces coupes soient remises au catalogue des ventes de l'automne 2017,
- **Confie** à l'ONF la fixation du prix de retrait.

Vote : 6 Pour 4 Contre 2 Abstention 0

M. ROSSI et ROSART votent contre.

2. Carrière ARENY : demande d'accès à des parcelles communales

Le Maire informe au Conseil Municipal que la Carrière ARENY a l'autorisation d'exploitation jusqu'en 2044. La carrière ARENY demande l'autorisation de mener des campagnes de sondages sur certaines parcelles communales aux alentours du site actuel, afin d'estimer la présence d'un gisement complémentaire.

Il s'agirait à priori des deux parcelles N°5 « Bac de la Devèze de Caramatx sud » et N°8 « Bac de la Devèze de Caramatx Nord ».

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'information de Monsieur Le Maire.

SCA RG RM SR
SJA

Le Conseil Municipal souhaite avoir des précisions sur la nature des sondages envisagés et une identification précise des parcelles concernées.

En l'absence de ces éléments, la décision est ajournée.

3. **Délibération, suite à l'avis N°2017-66-022, émis par la Chambre Régionale des Comptes Occitanie, reçu le 28 juin 2017, et concernant la Régie Municipale des Sports et Loisirs de Puyvalador-Rieutort**

Suite à l'avis N°2017-66-022, rendu par la Chambre Régionale des Comptes – Occitanie – reçu le 28 juin 2017,

Suite à la réponse positive de la Chambre Régionale des Comptes – Occitanie – relative à la demande de report de la tenue de l'Assemblée délibérante de la Commune, fin Août 2017,

Suite aux rencontres de travail réalisées en juillet et août avec les différents partenaires locaux et institutionnels,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1°) Prend acte que la Commune de Puyvalador n'a pas les moyens ni la capacité à supporter le fonctionnement de la RMSL dans sa forme actuelle.

2°) Dit qu'une autre structure de forme juridique nouvelle et différente est à définir et à proposer avec un cadre d'activités, à l'année, nouvelles et complémentaires à l'activité neige,

3°) Souhaite au vu des projets existants et proposés sur le domaine communal (Centre de vacances, Projets immobiliers renforçant la capacité d'accueil, Activités complémentaires d'été...et afin de ne pas « casser » la dynamique positive et réelle existant à ce jour, qu'une continuité d'activité de la RMSL, à coûts d'exploitation très réduits, puisse être réalisée pour la saison 2017-2018

Durant cette période les procédures et démarches différentes et complémentaires permettant la recherche et la mise en place d'une autre organisation, hors budget commune seront réalisées.

Vote : 6 Pour 2 Contre 4 Abstention 0

Mme BOCCARDI, M. MARIN, M. ROSSI, M. ROSART votent contre.

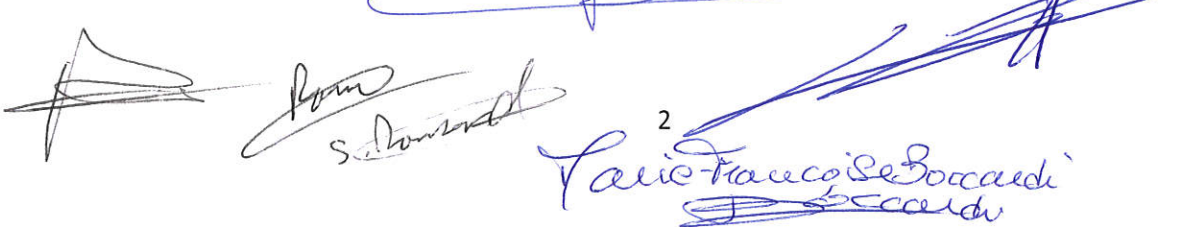
Mme BOCCARDI exprime le fait que ce vote n'est pas un désaveu du travail engagé .

Questions diverses :

Fin de la séance à 11 h 03

Les membres du conseil

Le Maire

The block contains several handwritten signatures in blue ink. At the top right, there is a signature that appears to be 'Paul Han'. Below it, there is a large, stylized signature that spans across the 'Les membres du conseil' and 'Le Maire' labels. At the bottom, there are several other signatures, including one that clearly reads 'Marie-Françoise Boccardi' and another that appears to be 'S. Doussard'. A small number '2' is written above the signature of Marie-Françoise Boccardi.